

Metz, le 12 novembre 2009



Monsieur le Trésorier Payeur Général  
de la Moselle

Objet: CAP affectations -liste aptitude de C en B-  
et Contrôleurs stagiaires

Lors de la CAP du 9 novembre 2009, vous pris l'initiative de ne pas juger utile de convoquer une CAP liste d'aptitude de C en B et ce au motif de non obligation. Celle ci aurait du traiter des affectations sur les postes ou services des récipiendaires et nous vous rappelons également que les affectations des contrôleurs stagiaires se trouvent dans le même cas de figure, puisque la CAP aurait pu traiter les affectations de ces personnels.

La CGT en prend acte, mais sachez que le dialogue social censé perdurer ou s'établir là où il n'existe pas dans notre administration en cette période de réforme, voit là une atteinte aux us et coutumes dont notre département avait l'habitude.

Même si pour la CGT, la liste d'aptitude n'offrait déjà pas toutes les garanties d'objectivité dans le système d'avancement de carrière d'un agent, elle se trouve maintenant dans l'opacité la plus totale.

Reconsidérer votre position permettrait un rétablissement dans la normalité des rapports avec notre organisation syndicale entre autre.

Le secrétaire départemental,  
SNT CGT de Moselle

F.SCHMELTER